

Résumé.

Téléchargez le rapport original du rapport (263 pages, en anglais) [ici](#).

APPEL DES TERRITOIRES OCCUPÉS DU SAHARA OCCIDENTAL

Libérer nos proches

Résumé

Le rapport est rédigé par la Ligue pour la Protection des Prisonniers Politiques Sahraouis aux Prisons Marocain et le Comité Norvégien de Soutien au Sahara Occidental.

Si vous avez besoin de plus d'informations, veuillez contacter Elmachdoufi Mustapha, Secrétaire Général de la Ligue pour la Protection des Prisonniers Sahraouis aux Prisons Marocain à tel:00212 649144870/email: lpps.so2018@gmail.com , ou Tone Sørfohn Moe, juriste et membre du Comité Norvégien de Soutien au Sahara Occidental, à tone@vest-sahara.no

Ce rapport est un résumé.

Téléchargez le rapport original du rapport (263 pages, en anglais) [ici](#).

Prisonniers politiques Sahraouis

Il y a actuellement 39 prisonniers politiques Sahraouis détenus dans les prisons Marocaines (Ait Melloul, Tifelt, Kenitra, El Arjat, Bouzarkarn, Asafi, Oudaya/Marrakech et El Aaiún).

Ces détenus ont en commun d'avoir été arbitrairement arrêtés et arbitrairement détenus, en réponse à leur soutien au droit à l'autodétermination. L'emprisonnement de militants politiques Sahraouis, de militants des droits de l'homme, de étudiants activistes et de journalistes fait partie de la politique d'occupation Marocaine systématique, dans le but de faire taire l'appel au droit à l'autodétermination du peuple du Sahara occidental.

Comme une forme de punition envers les détenus et leurs familles, les prisonniers Sahraouis sont systématiquement expulsés vers des prisons situées au sein du Royaume du Maroc, en violation de la quatrième convention de Genève.

La détention arbitraire de défenseurs et militants Sahraouis des droits de l'homme a été largement documentée par les mécanismes des droits de l'homme des Nations Unies; en particulier par le Groupe de travail des Nations Unies sur la détention arbitraire. Les décisions rendues par le Groupe de travail des Nations Unies sur la détention arbitraire a couvert plus de 20 cas individuels de militants sahraouis détenus arbitrairement.

Les avis rendus par le Groupe de travail des Nations Unies sur la détention arbitraire établis par conséquent un précédent juridique de la détention arbitraire de militants sahraouis.

Ces opinions prouvent que des militants Sahraouis sont détenus en détention arbitraire en réponse à leurs opinions sur le droit à l'autodétermination, manifestant que tous les militants Sahraouis détenus en détention arbitraire par le Maroc devraient être immédiatement libérés; conformément à la jurisprudence du Groupe de travail des Nations Unies sur la détention arbitraire. Les militants sahraouis actuellement détenus arbitrairement par le Maroc sont mis en évidence dans la version anglaise détaillée de ce rapport.

Le Groupe de travail des Nations Unies sur la détention arbitraire a documenté les poursuites politiques engagées contre les défenseurs Sahraouis des droits de l'homme dans l'avis no 39/1996, l'avis no 4/1996, dans l'avis no 11/2017 concernant Salah Eddine Bassir, dans l'avis no 31 / 2018 concernant Mohamed Al-Bambary, dans l'avis no 60/2018 concernant Mbarek Daoudi, dans l'avis no 23/2019, concernant Ndor Laaroussi, et plus tard, dans l'avis no 67 / 2019 concernant le Groupe étudiant / Groupe d'El Wali.

Dans toutes ses décisions, le Groupe de travail a conclu que l'emprisonnement de militants Sahraouis constituait une violation des obligations internationales du Maroc de ne pas poursuivre ou discriminer politiquement. Le Groupe de travail confirme que des militants Sahraouis sont détenus pour avoir exprimé une opinion protégée par l'article 19 du Pacte relatif aux droits civils et politiques, constituant une discrimination raciale en violation des articles 1, 2, 26 et 27 de la Convention internationale des droits civils et droits politiques.

Téléchargez le rapport original du rapport (263 pages, en anglais) [ici](#).

Les opinions exprimées par le Groupe de travail des Nations Unies sur la détention arbitraire sont étayées par des communications émises par les procédures spéciales des Nations Unies en réponse à des informations crédibles reçues. Les avis rendus et les communications pertinentes ont été inclus dans l'annexe de la version anglaise détaillée du rapport.

Les communications émises par les procédures spéciales comprennent notamment la communication relative à l'arrestation, la torture et à la violation du droit à un procès équitable pour les prisonniers de Gdeim Izik, qui ont été arrêtés en réponse à leurs opinions et pour avoir exercé leur liberté de rassemblement dans le camp de protestation pacifique Gdeim Izik (AL MAR 3/2017). En outre, la communication publiée en réponse à l'arrestation violente du journaliste sahraoui Walid Salek El Batal (AL / MAR 3/2019) et la communication publiée en réponse aux accusations illégales portées contre le journaliste sahraoui Naziha El Khalidi (AL MAR 2 / 2019 et AL MAR 1/2019) servent de documentation fondamentale sur la persécution des journalistes sahraouis. La décision individuelle rendue par le Comité des Nations Unies contre la torture (CAT) concernant la torture de Naama Asfari, membre du Groupe Gdeim Izik, témoigne en outre de l'utilisation systématique de la torture et des aveux signés sous la torture comme preuves pénales contre des militants sahraouis.

L'exemple le plus clair de militants sahraouis détenus arbitrairement reste le groupe Gdeim Izik qui a été torturé et détenu arbitrairement pendant près de 10 ans, sur des peines allant de 20 ans à la prison à vie.

Le groupe Gdeim Izik est composé d'éminents défenseurs sahraouis des droits humains, de militants politiques, de journalistes, d'anciens prisonniers politiques et d'organiseurs du camp de protestation pacifique Gdeim Izik. Ils ont tous été arrêtés, torturés et détenus en réponse à leurs opinions politiques et à l'exercice de leur liberté de réunion, condamnés sur la base de dossiers de police (aveux) signés sous la torture, à la suite du démantèlement violent du paisible camp de protestation de Gdeim Izik en 2010. La détention arbitraire des prisonniers de Gdeim Izik a été entre autres traitée dans une communication publiée par les Procédures spéciales des Nations Unies le 20 juillet 2017 (AL / 3 mars 2017), signée par le Groupe de travail des Nations Unies sur la détention arbitraire, Rapporteur spécial sur la liberté d'Expression, Rapporteur spécial sur les défenseurs des droits de l'homme, Rapporteur spécial sur l'indépendance des juges et des avocats et Rapporteur spécial sur la torture.

Un autre cas de groupe est le cas du «Groupe d'étudiants» ou du «Groupe d'El Wali», traité dans l'Avis n ° 67/2019 du Groupe de travail des Nations Unies sur la détention arbitraire. Les étudiants militants ont été arrêtés, torturés et détenus en 2016 en raison de leur activisme et de leur soutien au droit à l'autodétermination. Le cas d'Al-Hussein Al-Bachir Ibrahim, arrêté en janvier 2019 après avoir été expulsé d'Espagne sans avoir traité sa demande d'asile, est directement lié au cas du «Groupe d'El Wali», et le même raisonnement antérieur s'applique.

Au cours de l'année 2019, une grave répression de la société civile sahraouie a eu lieu, à commencer par l'arrestation de l'étudiant sahraoui Al-Hussein en janvier, suivie du vote de la MINURSO et de l'arrestation correspondante de l'éminent activiste sahraoui Ali Saadouni en avril. Cette arrestation de Saadouni a été étroitement suivie de l'arrestation violente de Walid Salek El Batal et Esalek Abdi Mbarek en juin. Les événements de juin ont de nouveau été rapidement suivis de l'arrestation massive de jeunes sahraouis en juillet 2019, à la suite des célébrations de la victoire algérienne de la coupe d'Afrique des nations.

Résumé.

Téléchargez le rapport original du rapport (263 pages, en anglais) [ici](#).

Au cours de l'automne 2019, nous avons assisté à la condamnation de jeunes militants sahraouis - dont le plus jeune n'avait que 15 ans - qui ont abouti à l'arrestation et à la détention de la militante sahraouie Mahfoda Lafhker en novembre et à l'arrestation de Khatri Dadda en décembre, plus tard. Condamné à 20 ans de prison en réponse à son travail de journaliste sahraoui.

Ces militants sahraouis sont - comme en témoigne le Groupe de travail des Nations Unies sur la détention arbitraire dans toutes les décisions rendues - placés en détention arbitraire en réponse à leurs opinions concernant le droit à l'autodétermination du peuple du Sahara occidental, et devraient être immédiatement libérés.

Donc, et tout en rappelant les paroles de la Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme, Michelle Bachelet Jeria:

« Maintenant, plus que jamais, les gouvernements devraient libérer toutes les personnes détenues sans fondement juridique suffisant, y compris les prisonniers politiques et autres détenus simplement pour avoir exprimé des opinions critiques ou dissidentes. »

le soussigné appelle à la libération immédiate de tous les prisonniers politiques sahraouis emprisonnés en raison de l'exercice de leur droit fondamental à la liberté d'opinion et d'expression, consacré par l'article 19 du Pacte international relatif aux droits civils et politiques et sur la base de ayant manifesté leur soutien au droit à l'autodétermination du peuple du Sahara occidental - en violation des articles 1, 2, 26 et 27 de la Convention internationale des droits civils et politiques.

Nous soulignons que les prisonniers sahraouis sont systématiquement soumis à une grave négligence médicale. Nous soulignons en conséquence que tous les Sahraouis détenus arbitrairement souffrent de différentes formes de problèmes de santé, après avoir été soumis à la torture et / ou à des mauvais traitements, vivant dans des conditions inhumaines en prison et après avoir mené plusieurs grèves de la faim alors qu'ils étaient privés de soins médicaux, les plaçant en danger aigu. Pour ceux qui sont détenus depuis près d'une décennie, la situation est particulièrement alarmante, après avoir subi des négligences médicales pendant une période prolongée. Cette situation s'est considérablement aggravée à la suite de la récente pandémie de Covid19.

S'ils ne sont pas libérés, nous craignons pour la vie de tous les militants sahraouis détenus arbitrairement.